



Compte-rendu intersyndical du CHSCT ministériel des 20 et 21 janvier 2022

Cette réunion était convoquée sur 2 demi-journées, avec l'ordre du jour suivant :

1. *Présentation du bilan du dernier plan triennal handicap (I)*
2. *Présentation des fiches opérationnelles associées au plan triennal handicap 2022-2024 (A)*
3. *Restitution sur les premières pistes du GT sur la prévention du risque suicidaire (I)*
4. *Point sur l'évolution de la situation sanitaire (I)*
5. *Point sur les déménagements en DREETS (I) -> report au CHSCT-M du 2 et 3/02/2022*
6. *Point sur le Télétravail : Prévention des risques (I)-> report au CHSCT-M du 2 et 3/02/2022*
7. *Questions diverses*

La séance a débuté par la lecture de la déclaration préalable des syndicats CGT, FSU et SUD intitulée « 10 ans après, on n'oublie pas » en mémoire à notre collègue Romain Lecoustre qui s'est suicidé et pour constater avec désolation que depuis la situation s'est plutôt dégradée.

Pascal Bernard, DRH au Ministère des Affaires Sociales partage avec nous le constat de ce drame qui s'est passé il y a 10 ans et met néanmoins en avant l'obtention de recrutements importants d'inspecteurs du travail pour les prochaines années.

Les OS CGT/SUD/FSU insistent sur le fait que ces recrutements ne seront pas suffisants (solde des postes vacants + départs en retraite à venir) ; et sur le fait que les difficultés sont aussi à des facteurs de RPS récurrents comme notamment la politique du chiffre, les managements pathogènes... tel que cela est décrit dans de nombreux rapports d'enquêtes ou expertises initiés dans plusieurs régions/départements.

Le DRH finira par admettre qu'il existe des problèmes sur le management et qu'il est prêt à prendre en compte les rapports existants.

Enfin les OS ont déploré une fois de plus que les documents concernant les points de l'ODJ ne leur pas ont été transmis préalablement et dans les délais trop courts, mis à part ceux sur le plan triennal handicap. (Les autres documents seront d'ailleurs transmis pendant la réunion !)

1. Présentation du bilan du dernier plan triennal handicap (I)

CGT FSU et SUD ont regretté unanimement l'insuffisance des éléments de bilan transmis : seulement quelques chiffres globaux et quelques actions. Il est difficile dans ces conditions de pouvoir émettre un avis éclairé sur le futur plan si on ne connaît pas précisément les effets du plan précédent (alors qu'ils existent!). L'administration affirme néanmoins que les efforts ont porté plutôt sur l'insertion et l'accessibilité avec une organisation et une formation renforcée notamment des référents.

Pour les OS, les actions ne sont pas suffisamment visibles notamment au niveau régional et départemental et ce sujet n'est quasiment abordé dans les instances locales.

2. Présentation des fiches opérationnelles associées au plan triennal handicap 2022-2024 (A)

Les OS se sont interrogées sur « l'effet OTE » concernant le plan 2022-2024 : les référents seront-ils toujours présents au niveau des départements ? Avec quel temps disponible à consacrer à cette mission ? Quels moyens ?...

Le plan est décliné en 5 axes : accès à l'emploi, insertion et maintien dans l'emploi, accessibilité, communication/formation sur le handicap au travail, pilotage du plan.

Sans méconnaître les efforts déjà réalisés dans ce domaine, les OS ont alerté sur la nécessité de développer plus fortement la politique sur le maintien dans l'emploi ; afin notamment de prendre en compte les changements liés à l'OTE (changement de services ou d'employeur parfois ; changement de lieu de travail...) et liés parfois à la crise COVID.

Globalement, en plus du manque d'éléments de bilan, les OS estiment que plusieurs actions proposées ne sont pas suffisamment volontaristes : concernant l'intégration des personnes en situation de handicap dans nos services, on ne peut plus se contenter de vouloir seulement favoriser, promouvoir, sensibiliser, informer.

vote pour avis = Absentions de toutes les OS

N.B : durant les débats de l'après-midi du 20/02/22 nous avons été informés par le canal syndical de la tentative de suicide de notre collègue inspectrice du travail à Paris. Notre émotion a été forte et nous nous remémorions alors notre déclaration préliminaire à ce CHSCT-M en lien avec le suicide de Romain.

A la fin de la séance, nous avons convenu que cet accident serait abordé dès l'ouverture de la réunion du lendemain matin, en fonction des informations que nous aurons pu recueillir entre temps.

Reprise de la séance le 21/02/22 à 10 h : concernant la tentative de suicide d'une collègue à Paris survenue la veille, après nous avoir informés que son état de santé était stabilisé, le DRH rappelle les faits tel qu'il en a connaissance à ce moment-là. Il détaille ensuite les actions de l'administration mises en œuvre en évoquant entre autres, une réunion de service avec les agent.es ce vendredi matin et un CHSCT de la DDETS 75 programmé l'après-midi.

La retranscription des événements faite par le DRH ne correspond pas aux éléments recueillis directement auprès des collègues : un accident de service, des arrêts maladies successifs, des pressions sur les chiffres d'activité à son retour d'arrêt maladie, difficultés exprimées par l'agente sur ses conditions d'exercice des missions ; ergonomie du poste de travail ; relations difficiles avec le supérieur hiérarchique ; parts de primes en baisse ; conditions inadaptées de reprise du travail après une absence longue ; demande de rendez-vous avec le N+2 pour évoquer toutes ces difficultés ; entretien qui se fera le 20/02 matin, en visio (décidée au dernier moment) et avec un discours de recadrage sur l'activité professionnelle de l'agent qui conduira l'agent à quitter la réunion prématurément.

Les OS CGT SUD et FSU insistent sur la nécessité d'une enquête rapide du CHSCT concerné. Nous rappelons que les facteurs RPS sont toujours les mêmes, que rien n'est fait malgré toutes les enquêtes, et que cela s'aggrave même (les chiffres, le management toxique, les effectifs...) Cette 1^{ère} discussion "à chaud" (et avec beaucoup d'émotions parmi des représentants des OS) permet de poursuivre sur un autre point de l'ODJ : "Restitution sur les premières pistes du GT sur la prévention du risque suicidaire".

3. Restitution sur les premières pistes du GT sur la prévention du risque suicidaire (I)

Un document est présenté pour retracer en quelques lignes les "réflexions" d'un groupe de travail constitué uniquement d'agent.es de prévention (conseillers et assistants), piloté par les services de la DRH.

Les OS CGT SUD et FSU rappellent que le sujet avait déjà été abordé mais que le travail n'avait pas été plus loin suite à des désaccords de fond important sur les objectifs, la stratégie, la méthodologie... Or aujourd'hui, nous constatons que ces désaccords reviennent, par exemple sur les cellules de veille, sur les thématiques, etc...

Pour nous, la réflexion sur ce sujet doit pleinement s'inscrire dans une action globale sur les RPS : en utilisant les matériaux contenus dans de nombreux rapports d'enquête et expertise ; à partir desquels on pourra construire des actions de prévention primaire selon une méthodologie de mise en œuvre définie en concertation.

En conclusion (provisoire) l'administration déclare qu'elle reviendra sur ce point avec une nouvelle proposition au CHSCT-M de début février pour prendre mieux en compte nos demandes.

4. Point sur l'évolution de la situation sanitaire (I)

Quelques chiffres sont communiqués (essentiellement sur le télétravail) mais uniquement pour les agent.es en région (pas d'info sur les DDETS car leurs chiffres remontent via les préfectures directement au Ministère de l'intérieur.)

Globalement la DRH constate donc que dans les DREETS et en central, les agent.es sont à environ 3 jours de télétravail par semaine.

Les OS demandent d'avoir plus d'informations (et détaillées au moins pour chaque région) sur le suivi des prescriptions figurant dans la note spécifique du Ministère des affaires sociales concernant notamment : les masques FFP2 ; les détecteurs de CO2 préconisés et la mise en avant de la nécessité d'un dialogue social de proximité concernant ces nouvelles mesures.

L'administration nous répond que d'une part, qu'elle n'a plus la possibilité de donner des instructions directement dans les DDETS et d'autre part que la remontée d'informations est compliquée. Néanmoins lors du prochain CHSCT-M (début février 2022) des éléments complémentaires pourront être communiqués.

. 5. Questions diverses

- Les OS CGT/SUD/FSU avaient demandé par mail début janvier au DRH à être consultés avant la mise en service du "**serveur vocal interactif**" pour les services renseignements, mais nous n'avons pas eu de réponse. L'administration propose d'en reparler au CHSCT-M de début février en lien avec la DGT.
- Nous interpellons le DRH sur le déploiement annoncé de **NOEMIE** (nouvel interface informatique utilisé par les Préfectures sur les postes de travail pour permettre ensuite une intégration complète du réseau informatique sur celui des DDI) : les tests réalisés dans plusieurs DDETS sont catastrophiques selon les remontées de terrain reçues par les OS (certains applicatifs utilisés quotidiennement ne fonctionnent plus ou mal ou très lentement; certains outils devraient disparaître rapidement complètement du nouvel environnement conformément à la politique informatique du Ministère de l'intérieur: word, excel, outlook... sans que l'on sache si les archives conservés resteront consultables avec les nouveaux logiciels utilisés ?...)

Le DRH ne semble ne pas être au courant du sujet; il va voir auprès de la DNUM pour en reparler au CHSCT-M de février... mais prévient déjà que désormais seul le Ministère de l'Intérieur à la main sur l'informatique !

- Les OS demandent où en est l'enquête effectuée avec le CHSCT-M sur la situation de la DDETS des Côtes-d'Armor (enquête décidée en décembre 2020; lancée effectivement début 2021; entretiens avec les agent.es réalisés en fin de 1^{er} semestre 2021). L'administration nous informe que la synthèse devrait être présentée au CHSCT-M de début février 2022, même si, selon les participants à l'enquête, ce délai pour finaliser le rapport semble désormais trop court.
- Nous demandons enfin où en est la nomination des IT compétents pour traiter des désaccords sur des DGI dans les CHSCT des DDETS et DREETS?
Ce sujet sera aussi abordé lors du CHSCT-M de début février.

En conclusion : un CHSCT-M pour "pas grand chose" au final (même si le hasard a fait que la tentative de suicide de notre collègue de Paris a permis au moins de pouvoir intervenir et réagir "à chaud") car la plupart des points (à part le plan triennal handicap) sont en fait repoussés au CHSCT de début février, alors que ce CHSCT avait été décidé suite à un report précédent. Au final, la proximité de date entre les 2 CHSCT et l'impréparation manifeste des sujets par l'administration n'aura pas permis d'avancer. Mais pendant ce temps-là, l'administration gagne toujours un peu de temps et regarde « la maison brûler ».